

# Un ado se suicide après avoir regardé une vidéo

La vidéo visionnée par le jeune homme évoque la pendaison. Une instruction judiciaire est ouverte

**D**epuis ce week-end, une famille de Vierves-sur-Viroin (Viroinval) est plongée dans une tristesse infinie. Dimanche matin, Chantal Finfe-Desaldeler a découvert le corps sans vie d'un de ses cinq enfants. Thibaut, 17 ans, avait mis fin à ses jours dans sa chambre. La mère de famille tient à témoigner publiquement pour prévenir les autres parents, car son fils, pour passer à l'acte, s'est inspiré d'une vidéo diffusée sur internet. Une enquête judiciaire est d'ailleurs en cours à ce sujet.

Thibaut allait avoir 18 ans. Rien, vraiment rien, à entendre son entourage, ne laissait présager que cet ado souriant, sans problème apparent, allait poser ce geste fatal. Ce dimanche, sa maman l'a trouvé dans sa chambre, pendu...

## « ON N'A RIEN VU VENIR »

« Je suis ambulancière volontaire et je rentrais de ma nuit de garde quand je l'ai découvert », confie Chantal Finfe-Desaldeler, qui vit avec les trois plus jeunes de ses cinq enfants dans le village de Vierves-sur-Viroin (Viroinval), dans le sud de la province de Namur. « Ce n'est pas normal que des enfants partent avant leurs parents... »

L'incompréhension est totale dans

le chef de la mère de famille, dévastée par ce drame. « On n'a rien vu venir. Thibaut ne présentait aucun signe alarmant. Il allait bien, c'était un garçon jovial, souriant. »

Un portrait largement corroboré par les nombreux messages de condoléances publiés sur les réseaux sociaux, principalement par les copains et collègues de

**« La vidéo montre comment se pendre sans mal... C'est scandaleux de trouver ça sur internet ! »**

classe de Thibaut. « Il venait de changer d'école, passant de l'Athénée de Couvin à l'école Saint-Pierre de Florennes pour changer d'option, car il souhaitait entrer à la police. Le directeur et les professeurs sont choqués. Eux non plus n'ont rien vu venir ! »

C'est peut-être une peine de cœur qui est à l'origine de l'acte irréversible posé par Thibaut, mais ce qui ulcère ses proches, c'est la dernière vidéo qu'il a visionnée sur son smartphone. « La police a saisi

son GSM, mais il s'agissait d'une vidéo montrant comment se pendre sans mal... C'est scandaleux de trouver ça sur internet ! On censure parfois des bêtises, mais pas ça ! Je compte d'ailleurs porter plainte. Et c'est aussi pour ça que je tiens à témoigner, pour mettre en garde les autres parents et prévenir d'autres catastrophes... »

## DOSSIER JUDICIAIRE

Un dossier judiciaire a bien été ouvert au sein de la police locale, non pas parce que le décès est suspect, mais justement pour analyser la vidéo que Thibaut a regardée avant de commettre l'irréparable au beau milieu de la nuit, dans sa chambre, seul avec son smartphone.

« Aujourd'hui, Thibaut, tu as décidé de partir sans même nous donner une explication, sans même te confier à quelqu'un juste avant... », écrit sa grande sœur. « Tu étais un exemple pour moi, une personne qui nous faisait croire que tout était possible. Tu rigolais tous le temps, tu blaguais... Je suis tellement en colère, tellement triste... De là-haut donne-nous le courage de pouvoir avancer. »

Le décès incompréhensible de Thibaut a suscité un vif émoi dans la région et au-delà. Les funérailles du jeune homme, à Vierves, auront lieu jeudi, à 10h30. ●

JEAN-LUC PAPART

## « Dire comment se suicider n'est pas illégal »

La maman de Thibaut souhaite porter plainte contre l'auteur de la vidéo qui a conduit son fils à commettre l'irréparable. Mais est-ce vraiment utile ?

« De façon générale, l'hébergeur qui met en ligne de telles vidéos n'est pas directement responsable. Il le devient s'il était au courant que le contenu était illégal et qu'il n'a pas réagi. Mais parler du suicide et de comment s'y prendre n'est pas un acte illégal. Le droit à la liberté d'expression le permet », nous confie M<sup>e</sup> Etienne Wery, avocat spécialisé en droit des Technologies de l'information. « Il y a déjà eu plusieurs plaintes de la sorte en

Belgique et dans le monde. Le désir de cette maman n'est donc pas un cas rare. Malheureusement, ces plaintes n'ont pas abouti à une condamnation. J'ai notamment eu le cas d'un papa qui voulait porter plainte pour

une vidéo compilant des suicides. Ce contenu créé par un jeune a été considéré comme légal et n'incitant pas les spectateurs à l'acte. Il n'a donc pas été poursuivi. »

### DÉCOUVRIR AUTRE CHOSE

Mais, le fait de porter plainte n'est pas sans conséquence. « Quand on pose cet acte, une enquête a lieu. Elle permet parfois de découvrir d'autres raisons au suicide. Comme du harcèlement scolaire ou du cyberharcèlement. Les policiers vont donc pouvoir mettre au jour d'autres facteurs », conclut l'avocat. ●

ALISON VERLAET

### Le suicide reste un tabou

## « Livrés à eux-mêmes, ils cherchent des solutions »

La prévention en matière de suicide sur le Web n'est malheureusement pas une tâche aisée. « Il est très très difficile de protéger les jeunes et moins jeunes sur le net

On ne peut pas arriver à tout bloquer. La prévention doit avoir lieu lors de discussions. Les jeunes doivent pouvoir parler librement du suicide et des manières pour y arriver. Et c'est loin d'être le cas aujourd'hui. Le sujet est tabou et l'acte se fait sous le manteau. Ces personnes sont donc livrées elles-mêmes. Elles cherchent des solutions en cachette où elles le peuvent. Le Web est un des moyens. Et sur les forums, on peut trouver toutes sortes de trucs et conseils », explique Thomas Landsburo, Directeur du Centre de Prévention du Suicide. « Il devient donc urgent d'augmenter la visibilité du suicide. D'un côté,

il faut faire la promotion des services tels que le nôtre. Il faut que les jeunes connaissent les aides qui les entourent comme les lignes d'écoute. De l'autre côté, il faut parler librement du suicide et arrêter de fermer les yeux sur le sujet. Un ado n'a pas peur des vidéos s'il peut en parler à ses parents, à ses amis ou à toute autre personne ». Le drame que connaît la famille de Thibaut permet de mettre en avant ces tragédies. « On en parle surtout que ce sont des jeunes. Le fait que la maman en parle est positif car ces récits permettent de faire évoluer le débat », conclut-il. ●

ALISON VLT